

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 5 septembre 2023.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet / Sièges #3 - Stéphanie Bard / Sièges #4 - Francine Bard / Sièges #6 - Danielle D'Anjou

Est/sont absents(es) : Sièges #2 - Marilyne Lévesque / Sièges #5 - Gabriel D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

398-09-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 août 2023

4.2 - Demandes de don et commandite

4.3 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 28 juillet 2023

4.4 - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) / Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

4.5 - Photocopieur / Contrat de location

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 24-23 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

5.2 - Programme de prévention en santé et sécurité au travail / Mise à jour

5.3 - Route Zacharie-Ouellet / Demande de déneigement au MTQ 2023-2024

5.4 - Travaux de drainage et de recharge granulaire au rang Chénard / Programme d'aide à la voirie locale

5.5 - Débroussaillage des bords de l'avenue des Érables

5.6 - Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver, saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

5.7 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau pour une entrée / Lot 5 525 740

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Nettoyage du réseau d'égout / Acceptation d'une soumission

6.2 - Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées 2024-2025

7 - CORRESPONDANCE

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire et des conseillers

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

399-09-23

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er août 2023 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

400-09-23

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 août 2023

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de 31 août 2023, totalisant la somme de 106 944,67 \$ \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

401-09-23

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de la Fondation André-Côté pour un don de 100 \$ en mémoire de monsieur Rosaire Ouellet;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

402-09-23

4.3 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 28 juillet 2023

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a procédé à la révision de son budget 2023 en date du 28 juillet 2023 pour l'OMH de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que le budget approuvé cumulatif et supérieur au budget approuvé précédent, d'un montant de 230 \$;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le budget révisé de la Société d'habitation du Québec, tel qu'il a été déposé, et ajuste la part de la municipalité à la hausse, d'un montant de 230 \$.

ADOPTÉ

403-09-23

4.4 - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) / Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements, tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au

31 décembre 2028;

- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente, afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, à M. Bernard Généreux, député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

404-09-23

4.5 - Photocopieur / Contrat de location

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la location d'un photocopieur puisque le présent contrat prend fin en décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de louer un nouvel appareil au coût de 522 \$ par trois mois, plus taxes, comparativement à 409,35 \$, plus taxes, pour l'ancien appareil, soit 37,55 \$ de plus par mois;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le nouveau contrat de location du photocopieur pour une période de 60 mois.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

405-09-23

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 24-23 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

Un avis de motion est donné par Gilles Ouellet à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 24-23 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Présentation du projet de règlement no 24-23 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 24-23 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 24-23 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

406-09-23

5.2 - Programme de prévention en santé et sécurité au travail / Mise à jour

CONSIDÉRANT que le Programme de prévention en santé et sécurité a été adopté le 4 avril 2023 par la résolution 321-04-23;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour a été faite depuis;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la mise à jour du Programme de prévention en santé et sécurité au travail de la municipalité.

ADOPTÉ

407-09-23

5.3 - Route Zacharie-Ouellet / Demande de déneigement au MTQ 2023-2024

CONSIDÉRANT que des citoyens de Saint-Gabriel-Lalemant ont des lots à bois le long de la route Zacharie-Ouellet et qu'ils désirent s'y rendre l'hiver;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité demande l'autorisation au ministère des Transports d'entretenir la route Zacharie-Ouellet, sur une distance de 4,9 km, et de dégager celui-ci de toutes responsabilités et/ou accidents qui pourraient survenir à la suite du déneigement de cette route par la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant via un entrepreneur, et ce, pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉ

408-09-23

5.4 - Travaux de drainage et de recharge granulaire au rang Chénard / Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Danielle D'Anjou, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Gabriel-Lalemant autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Sylvie Dionne, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

409-09-23

5.5 - Débroussaillage des bords de l'avenue des Érables

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au débroussaillage des bords de chemins de l'avenue des Érables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc., au taux de 145 \$/h, avec une estimation de 50 heures environ;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à l'engagement de Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc. pour les travaux de débroussaillage sur l'avenue des Érables.

ADOPTÉ

410-09-23

5.6 - Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver, saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver pour la période de trois années, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public sur le SE@O, en vue de l'obtention de soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver de la municipalité pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉ

411-09-23

5.7 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau pour une entrée / Lot 5 525 740

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 525 740 a fait une demande en bonne et due forme à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Règlement no 06-19 relatif à la construction, l'entretien et la réparation des entrées privées ainsi que le Règlement de zonage, article 4.5.2, permettent à un citoyen d'installer un ponceau pour accéder à son lot, à ses frais;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à respecter les obligations énoncées dans les règlements et à faire vérifier son installation avant d'installer le ponceau;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le propriétaire du lot 5 525 740 à installer un ponceau, tout en respectant le Règlement no 06-19 et le Règlement de zonage.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

412-09-23

6.1 - Nettoyage du réseau d'égout / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un très bon nettoyage du réseau d'égout pour assurer son efficacité et éviter un usage excessif des pompes à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Campor au coût d'environ 300 \$/h pour effectuer le nettoyage et un taux de 250 \$/tonne pour les sols contaminés;

CONSIDÉRANT que Campor estime environ 100 heures de travaux de nettoyage;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'entretien;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise les travaux de nettoyage et procède à l'engagement de Campor;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement et que les crédits budgétaires soient pris dans le surplus libre.

ADOPTÉ

413-09-23

6.2 - Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées 2024-2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour les années 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de l'obtention de soumissions pour la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées 2024 et 2025.

ADOPTÉ

7 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire et des conseillers

Le maire et les conseillers et conseillères présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

414-09-23

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière